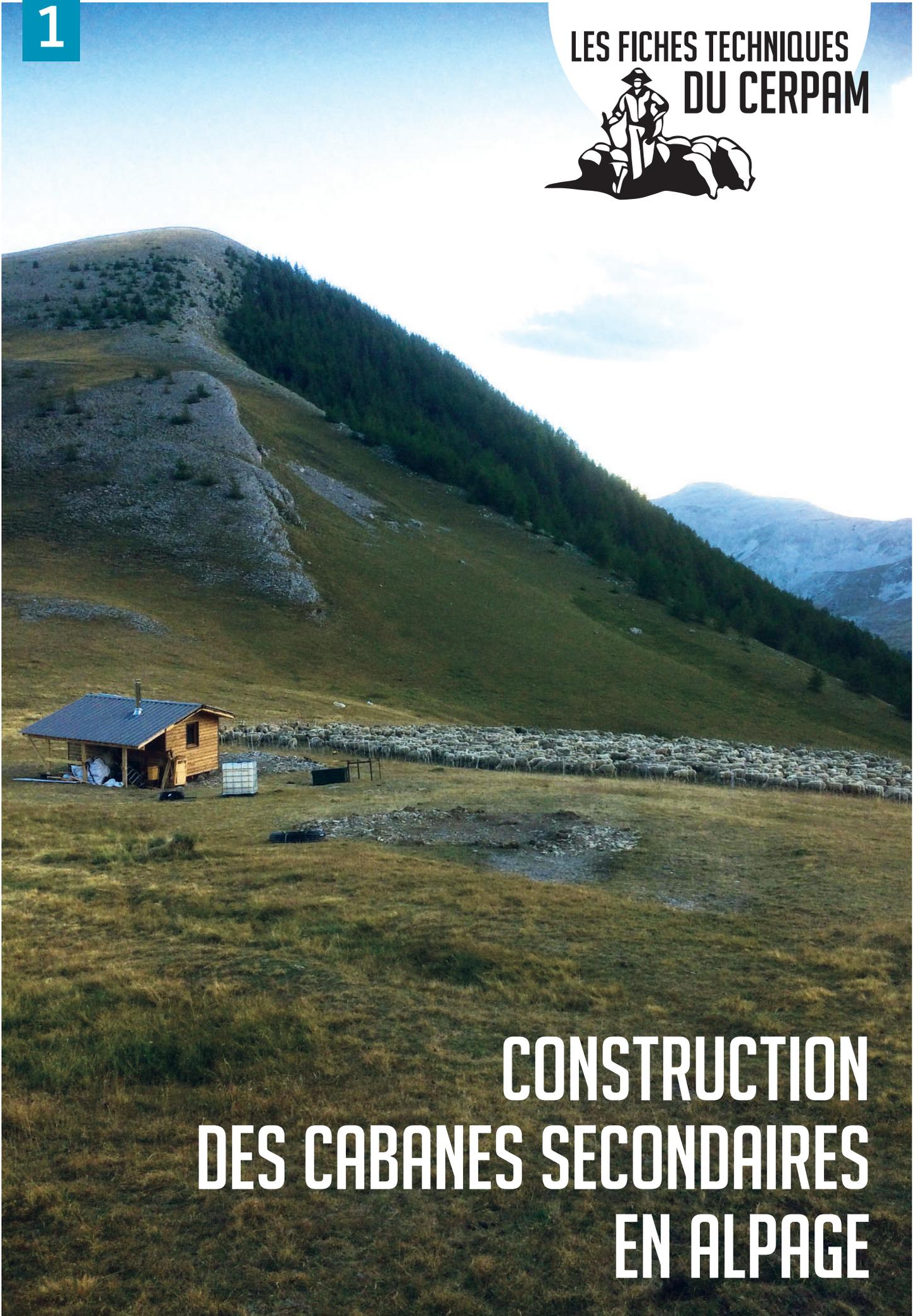


1

LES FICHES TECHNIQUES  
DU CERPAM



# CONSTRUCTION DES CABANES SECONDAIRES EN ALPAGE



Cabane secondaire avec récupération de l'eau de toiture.



La cabane secondaire est utilisée de manière complémentaire à une cabane principale pour le logement du berger en alpage. Elle lui permet de rester au plus près du troupeau dans de bonnes conditions (construction en dur, étanche et isolée) afin de mieux gérer le pâturage et la protection du troupeau sur l'alpage.

# SOMMAIRE

- 3 | Les conditions minimales à remplir pour une cabane secondaire
- 4 | Pourquoi et où construire une cabane secondaire ?
- 5 | Les règles d'urbanisme
- 5 | Caractéristiques techniques
- 7 | Les équipements

**Photo de couverture :** Cabane en bois de 20 m<sup>2</sup> habitables avec un appentis [ossature bois isolé dans les murs].  
© Mathias Guibert

**Crédits photo :** CERPAM, sauf mention spéciale

**Conception graphique :** Cécile Hébrard

Juin 2018

La cabane secondaire se différencie de la cabane principale par une durée d'utilisation moins longue (généralement autour de 3 semaines), ou par une utilisation concomitante d'une cabane principale (en alternative à l'agrandissement de la cabane principale en cas de présence d'un berger et d'un aide-berger). Elle renvoie à des caractéristiques moindres en termes de surface et souvent de confort, à cause de contraintes d'implantations et/ou de contraintes financières.

La cabane secondaire doit remplir un certain nombre de conditions. Sa conception demande des compétences spécifiques pour que le projet aboutisse avec de bons résultats. Chaque projet est différent et nécessite une étude particulière.



Cabane secondaire sur un quartier d'août. Construit il y a une vingtaine d'années pour faciliter la gestion pastorale, l'édifice a mal vieilli et n'offre plus qu'un abri rudimentaire.



# LES CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR POUR UNE CABANE SECONDAIRE

La cabane secondaire est un logement pour des éleveurs-bergers ou des bergers salariés. Elle doit s'adapter au mieux à la réglementation en vigueur sur le logement des employés saisonniers, qu'il est souvent impossible de respecter entièrement en contexte d'alpage.

Néanmoins, un minimum réaliste au vu des contraintes des lieux doit être atteint. Un volume et une surface minimales

sont obligatoires, de même qu'un certain niveau de salubrité permis par des ouvertures (portes, fenêtres...), le chauffage et si l'emplacement le permet, une douche et des toilettes sèches. Un espace doit également être aménagé en dehors de l'espace de vie (pièce annexe, local extérieur) pour le matériel et les fournitures d'élevages (sel, croquettes, produits vétérinaires...) et les chiens.

Cabane secondaire récente disposant de l'électricité solaire, d'une douche, de toilettes sèches et d'espaces de stockage extérieurs, malgré une faible surface



# POURQUOI ET OÙ CONSTRUIRE UNE CABANE SECONDAIRE ?

Les cabanes pastorales sont des équipements importants et incontournables dans la bonne gestion pastorale d'un alpage. Elles sont des points névralgiques et attractifs où tout se passe pendant une période plus ou moins longue. La construction d'un tel équipement doit être réfléchi et bien pensée.

## ■ BESOINS DE CRÉATION UNE CABANE SECONDAIRE

Ils sont de deux ordres :

- Amélioration de la gestion pastorale : rééquilibrer la pression pastorale, limiter les trajets, gérer plus finement certains secteurs (dans le cadre d'une MAEc par exemple), etc.
- Nécessité de protéger le troupeau face à la prédation : présence nocturne à proximité du troupeau et réduction du stress au travail pour le berger.

## ■ OÙ CONSTRUIRE UNE CABANE

D'un point de vue technique, la localisation d'un projet de cabane s'examine en tenant compte de 3 paramètres :

- Les enjeux de gestion pastorale : en fonction des circuits de pâturage, des points d'eau, visibilité sur le troupeau...
- Les contraintes liées à l'environnement et aux risques naturels :
  - vents forts, topographie (pente forte, ...);
  - avalanche, inondation et crue, incendie, éboulement, mouvement de terrain... À ce titre, consulter les Cartes de Localisation Prévisionnelles d'Avalanches (CLPA) et le Plan de Prévention des Risques (PPR) de la commune s'il existe.
- Les autres activités présentes sur le site (sentiers de randonnée, refuges, lacs...).

Il est également important d'avoir un avis sur les enjeux environnementaux connus sur le site (Parc naturel, site Natura 2000).



Approvisionnement du chantier par hélicoptère (15 rotations pour cette cabane en ossature bois de 20 m<sup>2</sup>).



## LES RÈGLES D'URBANISME

Avant tout projet, il faut se renseigner sur les règles d'urbanisme en vigueur à l'échelle communale ou intercommunale. Certaines communes ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme et sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Dans une grande majorité de situations, les cabanes secondaires font souvent moins de 20 m<sup>2</sup>. Dans ce cas, une déclaration de travaux est suffisante. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, il faudra déposer une demande de permis de construire. La question foncière doit également être prise en compte afin de vérifier la propriété.

Organisation d'un « kit » pour une cabane secondaire, prêt à être héliporté et déposé sur le site



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques et la superficie de la cabane secondaire sont avant tout guidées par la contrainte financière. Tout projet sera un compromis entre exigence minimale de confort et maîtrise budgétaire, conditionnée essentiellement par l'accessibilité du chantier et le choix des matériaux.

### ■ ACCESSIBILITÉ DU CHANTIER

Les cabanes secondaires sont très souvent très difficiles d'accès. Sauf condition favorable (piste carrossable) où il conviendra dans ce cas d'examiner une solution mobile (exemple : roulotte CERPAM-MRE), c'est par héliportage que l'approvisionnement du chantier s'opérera. Ce

poste de dépense peut rapidement prendre de grandes proportions en cas de construction en dur (parpaings, briques monomur, béton cellulaire) du fait du poids et de l'encombrement des matériaux. C'est donc naturellement vers le bois (peu volumineux et peu lourd) que le choix s'oriente.

Ancrage par plots en béton et sabots galvanisés pour fixation du plancher, après terrassement à la micro-pelle héliportable (850 kg)



Certaines cabanes d'appoint utilisées en cas d'urgence (cabane précédente endommagée par exemple) sont directement héliportable pour la saison d'alpage. Elles sont ensuite redescendues en fin de saison et stockées pour l'hiver

### ■ MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

En plus d'avoir un avantage incontestable du point de vue de l'héliportage, le bois est également très facile à mettre en œuvre sur site ce qui permet d'avoir des temps d'intervention d'entreprise très bref (une cabane de 20 m<sup>2</sup> est montée généralement en 4 jours, finitions comprises).

Les types de construction bois les plus fréquentes sont :

- Le madrier (70 mm d'épaisseur après rabotage) empilé avec bouvetage de type rainure/languette, pris à mi-bois aux angles. C'est une construction très rapide à réaliser, robuste si elle est renforcée par des chevrons raidisseurs sur les parois, mais qui a le défaut d'être peu performante au niveau de l'isolation des murs ;
- L'ossature bois, avec bardage douglas ou mélèze, isolée (dans les parois des mur et toiture) et contreventée en OSB (qui peut aussi servir de finition intérieure) ; c'est un mode de construction qui permet de conjuguer légèreté des matériaux (économie en héliportage), rigidité de la structure (robustesse au climat), et performance thermique (utilisation automnale à haute altitude).

La structure de la cabane peut être liée au sol de deux manières:

- Fondations sur fouilles en béton armé (350 kg/m<sup>3</sup>) à adapter à la nature du sol et dalle épaisse (12 cm) en béton armé (350 kg/m<sup>3</sup>) sur hérisson (empierrement nivelé) et film polyane ;
- Plots béton dont l'ancrage est à adapter à la nature du sol et aux contraintes environnementales qui vont s'exercer sur l'ouvrage (vents, neige), et plancher bois isolé.



# LES ÉQUIPEMENTS

Bien qu'elle soit d'une utilisation plus courte que la cabane principale, un minimum d'équipements doit être envisagé : électricité, eau et assainissement.

## ■ ÉLECTRICITÉ

C'est un élément indispensable pour l'éclairage de l'intérieur et la recharge des téléphones portables.

Des kits photovoltaïques délivrant des tensions de 12/24 V en courant continu sont disponibles dans certaines coopératives d'élevage de la région. Ces kits doivent comprendre le panneau solaire et ses fixations, la batterie, le système de régulation de charge des batteries, des connexions pour alimenter des points lumineux, et une prise allume-cigare utilisable pour la recharge des téléphones portables.



## ATTENTION !

- Ne pas débrancher les panneaux en hiver pour conserver la charge de la batterie
- Penser à choisir du matériel adapté au 24 V continu



Placard, évier sur plan de travail et espace gazinière sur cette cabane en madrier de 15 m<sup>2</sup>.

## ■ EAU ET ASSAINISSEMENT

En plus des éléments de rangement (placards, armoires), un petit plan de travail équipé d'un évier est indispensable. Cet évier peut être alimenté en eau courante si une adduction d'eau est techniquement possible, soit par la récupération des eaux de toiture dans une citerne. Dans ce cas, l'eau doit être impérativement bouillie avant son utilisation et doit uniquement servir à des tâches domestiques (vaisselle, nettoyage corporel) et en aucun cas comme eau de boisson.

Afin d'améliorer le confort, on peut aménager un coin douche, même si l'adduction d'eau n'est pas présente. Une douche solaire de camping à pression est souvent suffisante. L'écoulement de l'évier et de la douche est conduit vers un bac à graisse, puis un système d'épandage composé d'un drain PVC de 100 mm de diamètre sur 5 m de long enterré de 20 ou 30 cm dans un lit de gravier grossier et surmonté d'un géotextile épais (autour de 200 g/m<sup>2</sup>).

Pour les toilettes, préférer des toilettes sèches à sciure avec un bac de compostage.

# POUR NOUS CONTACTER



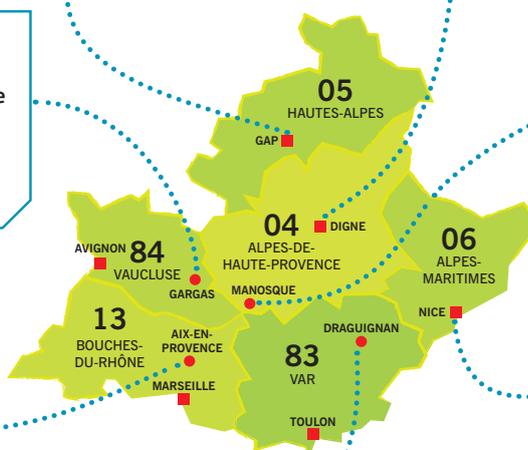
**CERPAM 05**  
Chambre d'Agriculture  
8 ter rue du Capitaine de Bresson  
05010 GAP CEDEX  
04 92 52 53 13 – 06 11 65 27 27  
svieux@cerpam.fr  
04 92 52 53 12 – 06 11 65 27 19  
asilhol@cerpam.fr

**CERPAM 04**  
Chambre d'Agriculture  
66 boulevard Gassendi  
BP 117  
04004 DIGNE-LES-BAINS CEDEX  
04 92 30 57 64  
06 11 65 27 39 – obonnet@cerpam.fr  
06 11 65 27 68 – sgole@cerpam.fr

**CERPAM 84**  
Maison de l'Agriculture  
26 chemin de la Machotte  
84400 GARGAS  
04 90 74 47 40  
06 11 65 27 23  
bbeylier@cerpam.fr

**CERPAM 13**  
Maison des Agriculteurs  
22 avenue Henri Pontier  
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1  
04 42 23 86 14  
06 11 65 12 87  
sdebit@cerpam.fr

**CERPAM 83**  
Chambre d'Agriculture  
11 rue Pierre Clément  
83300 DRAGUIGNAN  
06 11 65 27 71  
pthavaud@cerpam.fr



**COORDINATION RÉGIONALE  
CERPAM**  
570 avenue de la Libération  
04100 MANOSQUE  
04 92 87 47 54  
secretariat@cerpam.fr

**CERPAM 06**  
MIN Fleurs 17- Box 85  
06296 NICE CEDEX 3  
04 97 25 76 56  
06 11 65 27 76  
mgontier@cerpam.fr



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Centre d'Etudes  
et de Réalisations  
**Pastorales**  
Alpes-Méditerranée